

**ASSOCIATION DE GESTION DU
GROUPE COMMUNISTE REPUBLICAIN CITOYEN ET
ECOLOGISTE DU SENAT**

**15 RUE DE VAUGIRARD
75006 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE

CLOS LE 31/12/2020

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association de Gestion du Groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste du Sénat**, relatifs à l'exercice clos 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « faits marquants » et « règles méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui relatif à l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 appliqué par l'association.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier établis par le Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque

l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur

les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 08 Avril 2021

Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 544	2 581	962	1 903
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	65 775	53 450	12 325	26 182
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	112 400		112 400	99 700	
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	181 719	56 032	125 687	127 785
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	468		468		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	523 829		523 829	467 025	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 037		2 037	6 667
	TOTAL (II)	526 333		526 333	473 692
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	708 052	56 032	652 020	601 477
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				112 400	99 700
(3) dont à plus d'un an					



Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
Report à nouveau		417 008	549 246
Excédent ou déficit de l'exercice		75 030	(132 238)
Total des fonds propres (situation nette)	Total des fonds propres	492 038	417 008
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subv d'inv affectées à des biens renouv		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Total des fonds propres		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subv d'inv affectées biens renouv		
	Droits des propriétaires		
	Écarts de réévaluation		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	12 374	27 582
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	12 374	27 582
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs	504 411	444 589
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 723	20 237
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	26 948	26 294
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	109 938	110 357
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	147 609	156 887
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	652 020	601 477
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	75 029,88	(132 238,14)
(1)	Dont à moins d'un an	147 609	156 887
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		



Compte de Résultat

2/2

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 822	(145 381)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		59 822	(145 381)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	15 208	16 143
	Total des produits exceptionnels	15 208	16 143
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 000
	Total des charges exceptionnelles		3 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL		15 208	13 143
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		1 044 150	967 358
TOTAL DES CHARGES		969 120	1 099 596
EXCEDENT ou DEFICIT		75 030	(132 238)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		81 710	
TOTAL		81 710	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		61 710 20 000	
TOTAL		81 710	



Etats financiers au 31/12/2020

Annexes



Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **652 020** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 044 150** euros et un total **charges** de **969 120** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **75 030** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Faits marquants de l'exercice :

Les comptes de l'exercice 2020 ont été arrêtés dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19.

Cette crise sanitaire a eu pour conséquence, outre la mise en télétravail des salariés de l'association, une diminution des rencontres.

La continuité d'exploitation de l'association n'a pas été remise en cause par la crise sanitaire, les recettes n'ayant pas été impactées. Le patrimoine de l'association n'a pas non plus été impacté aucun actif ou passif n'étant sensible à la crise économique.

L'exercice 2020 est l'exercice de première application du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 applicable aux organismes sans but lucratif.

Présentation de l'association :

L'objet de l'association de gestion du Groupe CRCE du Sénat est la gestion financière du groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste du Sénat. A défaut d'existence du Groupe CRCE ou assimilé, l'association a pour objet de fournir des moyens matériels et humains aux sénateurs et sénatrices membres de l'association durant leur mandat pour l'exécution de celui-ci.

Pour ce faire elle dispose de subventions et mises à disposition de moyens de la part du Sénat ainsi que des cotisations de ses membres.

Elle met en oeuvre sa mission au travers des travaux de ses 9 salariés.



Règles et Méthodes Comptables

Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis selon les règlements suivants :

- Le règlement n° ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Le règlement n° ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs relatif à la réécriture du plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

L'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 a apporté des modifications de présentation qui n'ont été traduites que sur l'exercice 2020 en raison de l'intangibilité des comptes d'ouverture.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les subventions d'investissement portant sur des biens non renouvelables par l'Association sont reprises au compte de résultat selon le même rythme que les dotations aux amortissements de ces biens.



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

L'activité de l'Association ne génère pas de stocks.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie à l'instar des autres associations de gestion de Groupes de moyens de fonctionnement mis à disposition par le Sénat.

Dans le cadre de l'application du règlement comptable 2018-06 les services du Sénat ont procédé à un recensement et à une proposition de valorisation des mises à disposition significatives ainsi qu'il suit.

Le Sénat met à la disposition des groupes politiques des locaux, situés dans le Palais du Luxembourg, monument historique dont la valeur locative est difficilement évaluable.

Pour valoriser cette contribution, il a été retenu une valeur annuelle de 500 € par m², correspondant à une moyenne entre la valeur vénale des bureaux situés dans le VI arrondissement et le loyer retenu pour certains autres occupant du Palais (Public Sénat, La Poste...).

L'association de gestion du Groupe CRCE disposant de 121 m² mis à disposition par le Sénat comptabilise ainsi une contribution des locaux de 60 500 €

Les consommations d'électricité, de chauffage, sont valorisées à 10 € par m². Soit un montant de 1 210 €

Le Sénat met à disposition des groupes politiques des agents chargés notamment du ménage dans les locaux affectés, de l'accueil, des réceptions....

Cette mise à disposition représente un total de 5,5 équivalents temps plein (ETP). Le coût salarial unitaire est évalué à 40 000 € par an.

Le CRCE a une mise à disposition du personnel de 0,5 ETP, soit 20 000 € par an.

Ces mises à disposition ont fait l'objet d'une comptabilisation en bas de compte de résultat.



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	3 544					3 544
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 544					3 544
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	64 715		1 060			65 775
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 715		1 060			65 775
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	99 700		12 700			112 400
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	99 700		12 700			112 400
TOTAL	167 959		13 760			181 719



Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 641	941		2 581
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 641	941		2 581
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	38 533	14 917		53 450	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 533	14 917		53 450	
TOTAL		40 174	15 858		56 032



Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	112 400	112 400	
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéficiaires			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers	468	468		
Charges constatées d'avance	2 037	2 037		
	TOTAL DES CREANCES	114 904	114 904	
	Prêts accordés en cours d'exercice	12 700		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 723	10 723		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	14 049	14 049		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 785	7 785		
	Impôts sur les bénéficiaires	5 114	5 114		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	109 938	109 938			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	147 609	147 609		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Charges à payer

		31/12/2020
Total des Charges à payer		31 155
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 811
FACTURE NON PARVENUE	5 811	
Dettes fiscales et sociales		21 834
PROVISIONS POUR CONGES PAYES	12 850	
AUTRES CHARGES A PAYER	1 199	
PROVISIONS CHARGES SOCIALES CP	5 783	
CHARGES SOCIALES A PAYER	540	
IJSS	1 462	
Autres dettes		3 510
CHARGES A PAYER	3 510	



Produits à recevoir

		31/12/2020
Total des Produits à recevoir		468
Autres créances		468
PRODUIT A RECEVOIR	468	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 037
Mail jet		61	
Nursit		288	
Groupe moniteur		284	
Médecine du travail		1 404	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		2 037



Effectif moyen

		31/12/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		9	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		9	



Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	549 246	(132 238)			417 008
Excédent ou déficit de l'exercice	(132 238)	132 238	75 030		75 030
Situation nette	417 008		75 030		492 038
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	27 582		(15 208)		12 374
Provisions réglementées					
TOTAL	444 589		59 822		504 411

